ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité
DEC 3-2

RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO du 23 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté rectoral du 22 mai 2023 autorisant l'ouverture d'une session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Sont désignés, pour la session 2024, membres du jury de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) :

Présidente :

Mme Cécile BÉTERMIN – IA-IPR d'Histoire Géographie – Directrice de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) – Rectorat de Nantes

Vice-président :
M. Richard BOSSIS – IA-IPR de Lettres – Rectorat de Nantes

Vice-présidente :
Mme Soizic GUILON – IA-IPR d'Éducation physique et sportive – Rectorat de Nantes

Membres :
Mme Aline RIDIER – Inspectrice de l'Éducation Nationale du premier degré – Haut boccage - Vendée
M. Jean-Marc LAUNAY – Principal – Collège Ernest Renan – Saint-Herblain
Mme Agnès HATTON – Professeure Formatrice Académique – Collège Rosa Parks - Clisson

ARTICLE 2 :
Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 septembre 2023

Katia BÉGUIN